Lifting Solutions Group
Axel Johnson International

Vérification générale périodique de vos accessoires de levage

Informations du produit



Le Code du Travail impose aux employeurs la vérification générale périodique des accessoires de levage. En cas de manquement à ces contrôles, l'employeur s'expose à des risques de dommages corporels et matériels, des sanctions financières et des poursuites judiciaires et pénales pouvant atteindre 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende.

Chez Traction Levage, pour assurer la sécurité des utilisateurs et le bon déroulement des opérations de levage, nous inspectons et réalisons des essais sur vos accessoires de levage.

Vous souhaitez faire vérifier vos accessoires de levage ? Alors demandez un devis à nos équipes via notre site internet

... En savoir plus

Traction Levage
marketingtl@traclev.com

© Novembre 2026 - Tous droits réservés